



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 14 mars 2019

Résolution de Mme Aude Billard du 31 octobre 2017 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à son interpellation : « Mise en place d'un système de tickets et de places d'attente aux centres clientèles des transports lausannois »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 31 octobre 2017, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de Mme Aude Billard « Mise en place d'un système de tickets et de places d'attente aux centres clientèles des transports lausannois », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de l'interpellatrice :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité fasse son possible pour assurer que les usagers des transports publics puissent supporter l'attente assis et à l'abris des intempéries, aux arrêts de bus et aux points de vente clientèles dans la mesure du possible, et ce dans la mesure de ses compétences propres et au travers de ses représentants au conseil d'administration des Transports lausannois ».

Réponse de la Municipalité

En préambule, il faut rappeler que seul l'aménagement des arrêts de bus relève de la compétence de la Municipalité, celui des stations de métro et de tram revenant aux Transports publics lausannois (tl).

De manière générale, la Municipalité est particulièrement attentive à la qualité globale de l'accueil aux arrêts de bus. Des améliorations et des compléments sont mis en place de manière progressive, essentiellement au gré des nouveaux projets portés par la Ville.

Une approche globale est privilégiée, intégrant l'arrêt de bus en lui-même, mais également l'espace public qui l'entoure. Les thématiques liées à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR), à la qualité et au confort du séjour, aux aménagements paysagers ainsi qu'à l'éclairage public, sont ainsi prises en considération.

En ce qui concerne spécifiquement la problématique des assises, il faut d'abord rappeler que la mise en place de nouveaux bancs dans l'espace public, notamment à proximité des arrêts de bus, constitue une priorité pour la Ville de Lausanne. Des campagnes annuelles de pose sont ainsi régulièrement planifiées dans les secteurs présentant une insuffisance.



En outre, la Ville répond en principe de façon positive aux demandes de riverains ou d'usagers signalant un manque d'assise à un arrêt de bus lorsque les conditions locales le permettent.

Malgré cela, certains arrêts sans banc subsistent dans l'espace public. Plusieurs raisons peuvent l'expliquer : contraintes techniques (manque d'espace à disposition pour le cheminement des piétons ou pour l'entretien), très faible fréquentation ou encore situation en fin de ligne (les arrêts sont dans ce cas majoritairement utilisés pour descendre du bus, et très peu pour attendre).

Concernant le centre clientèle du Flon, il va être équipé dans le courant du premier semestre 2019 d'un système de gestion des files d'attente (tickets). Il n'est pas prévu à ce stade d'augmenter le nombre de sièges (six actuellement), ceci pourrait être fait ultérieurement en fonction du retour d'expérience et dans le cadre d'un réaménagement du centre clientèle prévu pour le premier semestre 2020, avec notamment une zone conseil et pour les rendez-vous.

Ainsi, tant les tl que la Municipalité font tout leur possible pour assurer que les usagers des transports publics puissent attendre dans les meilleures conditions.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

La vice-syndique
Natacha Lizistorf



La secrétaire adjointe
Sylvie Ecklin